

6) Pôle Solidarité Citoyenneté Culture – Direction des Sports : Patinoire "le Blizz" – Choix du mode de gestion – Principes de la Délégation de Service Public de la patinoire municipale (avis) ;

Nous vous remercions pour les éléments du rapport qui sont très détaillés et complets.

Nous sommes heureux de pouvoir constater à quel point l'exploitation sans glace sur les mois de juin, juillet, août et septembre a un réel impact sur les consommations d'énergie et d'eau.

Nous sommes déçus de ne pas avoir de glossaire afin d'avoir la signification de tous les acronymes utilisés dans les documents.

Nous ne pouvons que nous interroger sur le bien fondé du maintien de cet équipement à la Ville de Rennes, au regard de la provenance de sa clientèle. Pourquoi ne pas envisager son basculement à la Métropole qui possède la compétence « sport » ?

Nous sommes interrogatifs sur la façon dont est évoquée la durée du contrat comprise entre 6 et 8 ans. Au final, quelle en sera la durée réelle ?

De manière générale, nous ne sommes pas favorables aux délégations de service public, ce dernier ne devrait être qu'en régie. Mais ...